

DidRo

Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2025)

Retour sur le deuxième travail à
distance

Préparation à l'examen de certification

Information importante

**La séance de consultation des épreuves en
cas d'échec aura lieu
le jeudi 5 février 2026,
de 14h00 à 15h00**

Salle C33-720

Quelques remarques générales

1. Impossible d'être exhaustif : d'où la nécessité de choisir les éléments de réponse les plus significatifs pour chaque question !
2. Ne pas recopier ou paraphraser les documents théoriques du cours : voir concrètement comment ces éléments apparaissent ou non dans la planification donnée !
3. Trouver des indices partout dans la donnée : la mise en contexte et la planification peuvent être annotées !
4. Tout ne peut être dit dans la donnée, d'où la nécessité d'extrapoler cette dernière et de justifier vos commentaires : ce sont vos justifications qui seront évaluées !
5. Une fois dit, le commentaire est pris en compte (plus besoin de le répéter) !

Quelques remarques générales

Des questions en lien avec les concepts didactiques vus en cours

1. Question 1 : la matrice disciplinaire
2. Question 2 : la transposition didactique
3. Question 3 : la formulation des objectifs et l'alignement curriculaire
4. Question 4 : les modèles d'enseignement-apprentissage
5. Question 5 : la conceptualisation et la problématisation (les représentations)
6. Question 6 : les niveaux taxonomiques et le travail de la pensée juridique
7. Question 7 : les erreurs pédagogiques, didactiques et juridiques
8. *Question x : les compétences juridiques*

Mais des questions non exhaustives...

La grille d'évaluation pour la certification du module MSDRO 31

Critères	Indicateurs	Pondération des critères
Critère 1 : pertinence Les productions des étudiant-e-s sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des activités à distance ; l'analyse d'un dispositif travaillant une compétence juridique pour l'examen)	<i>Pour les activités des enseignements à distance</i> Les délais ont été respectés. Les documents demandés ont été réalisés et déposés sur www.gaius.ch . Les interventions demandées sur www.gaius.ch ont été faites.	10 %
	<i>Pour l'examen</i> Des modèles d'enseignement et des dispositifs didactiques spécifiques sont identifiés et critiqués. Au moins une tâche complexe est critiquée ou proposée. Une compétence juridique est critiquée ou proposée. Des éléments d'explication pertinents et originaux sont proposées.	10 %
Critère 2 : cohérence La production des étudiant-e-s lors de l'examen est en lien logique avec les éléments théoriques vus durant le cours de didactique	Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation ainsi que la compréhension de l'alignement curriculaire dans l'enseignement du droit. Les commentaires sur les niveaux taxonomiques des activités correspondent aux critiques vues au cours ; ils montrent que l'on sait identifier ces derniers et proposer des activités qui varient les niveaux taxonomiques. Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement. Les commentaires sur les compétences juridiques correspondent aux critiques vues au cours et montrent que les enjeux de l'enseignement par compétences sont connus. Aucun élément superflu à l'analyse (digression, redite, ...) n'est présent.	40 %
Critère 3 : sélection et exactitude des informations La production des étudiant-e-s lors de l'examen comporte des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique	Les réponses apportées ne comportent pas d'erreurs juridiques ou didactiques. Les erreurs didactiques et pédagogiques de la planification ont été repérées, notamment concernant la conceptualisation et la problématisation de l'enseignement, l'organisation et la gestion des activités individuelles et collectives en classe. Les erreurs juridiques ont été repérées et les informations juridiques essentielles de la matière traitée ont été identifiées, notamment concernant la matrice disciplinaire et la transposition didactique en droit. La terminologie juridique et didactique est utilisée correctement.	40 %

Nom, prénom :

La grille d'auto-évaluation pour le deuxième travail à distance du 5 décembre 2025

La grille d'évaluation pour le test fictif du 5 décembre 2025

Nom, prénom :

Tarification des critères :		Nbre de pts total sur 100 pts :	Note :			
0 pt = aucune maîtrise 1 pt = maîtrise insuffisante		2 pts = maîtrise minimale 3 pts = bonne maîtrise	<i>(barème : A = 95 à 100 pts, B = 85 à 94 pts, C = 75 à 84 pts, D = 65 à 74 pts, E = 55 à 64, F = 0 à 54 pts)</i>			
Critères	Indicateurs		Appréciation des indicateurs	Tarification	Pondération et résultats	
Critère 1 : pertinence Les productions des étudiants sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des travaux à distance ; l'analyse d'un dispositif travaillant une compétence juridique pour l' examen)	Pour les travaux à distance Les délais ont été respectés Les documents demandés ont été déposés sur gaius.ch Les commentaires des productions des collègues ont été développés sur gaius.ch <i>Pour l'examen</i> Des modèles d'enseignement et des dispositifs didactiques spécifiques sont identifiés/critiqués Au moins une tâche complexe est critiquée ou proposée. Une compétence juridique est critiquée ou proposée. Des éléments d'explication pertinents et originaux sont proposées.		- _____ + - _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	10% Pts obtenus :	
Critère 2 : cohérence La production des étudiants lors de l'examen est en lien logique avec les éléments théoriques vus durant le cours de didactique	Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation. - Bas niveaux taxonomiques soulignés - Pas des verbes d'action pour objectifs spécifiques et opérationnels des leçons 1 et 4 - Consignes par oral et incomplètes : lire « attentivement » à la leçon 1 et 4 (?), mieux organiser les discussions aux leçon 1 et 2, donner un canevas pour la rédaction des constitutions et les cas, préciser et améliorer l'activité sur le communiqué du TF - Alignement curriculaire pas complet pour toutes les leçons Les commentaires sur les niveaux taxonomiques des activités correspondent aux critiques vues au cours ; ils montrent que l'on sait identifier ces derniers et modifier des consignes pour atteindre les plus hauts niveaux taxonomiques. - Niveaux taxonomiques déterminés correctement - Niveaux taxonomiques reliés à la pertinence des activités et à leur diversité - Propositions correctes pour éléver les niveaux taxonomiques Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement - Modèles d'enseignement-apprentissage identifiés correctement : magistral, behavioriste (leçon 3a) et tentative de socioconstructivisme (leçon 2) - Avantages et inconvénients des modèles d'enseignement expliqués et appliqués à la planification : magistral pour synthèse du savoir, drill du behaviorisme pour les syllogismes, mais pas de représentations / de conflits cognitifs / de savoirs nouveaux construits pour le socioconstructivisme - Variété de l'enseignement critiquée : trop souvent théorie puis exercices, discussions sans organisation, mais tentatives ok pour leçons 2 et 3		- _____ + - _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	40% Pts obtenus :	

	<p>Les commentaires sur les compétences juridiques correspondent aux critiques vues au cours et montrent que les enjeux de l'enseignement par compétences sont connus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâches complexes identifiées et critiquées : rédiger des droits fondamentaux ok, résoudre un cas \congok (exercice d'application ?), mais pas pour l'élaboration d'argument juridique - Formulation des compétences critiquée : pas de verbe, pas de précision sur l'identification de familles de tâches et des ressources à mobiliser, mais bon début... - Trop peu de temps pour exercer ces compétences : maîtrise des savoirs et savoir-faire pas assurée avant, timing trop serré pour des tâches complexes, pas de synthèse et de retour sur les compétences travaillées <p>Aucun élément superflu à l'analyse (digression, redite, ...) n'est présent.</p>	<p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p>			
Critère 3 : sélection et exactitude des informations La production des étudiants lors de l'examen comporte des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique	<p>Les réponses apportées ne comportent pas d'erreur juridique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas insister sur des aspects administratifs et pénaux dans le droit constitutionnel - Droits fondamentaux pas pour protéger contre d'autres citoyens - Pas que 2 conditions de l'article 36 Cst - Liberté de croyance et uniforme scolaire : non ! (mais liberté personnelle oui) <p>Les erreurs didactiques et pédagogiques de la planification ont été repérées, notamment concernant la conceptualisation et la problématisation de l'enseignement, l'organisation et la gestion des activités individuelles et collectives en classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phases magistrales trop longues (leçon 2), pas de supports pour prise de notes - Quid de l'utilisation du manuel, de la loi, des PPT par les élèves - Grandeur des groupes : formés selon affinité (?), pas plus de 6 par groupe - Pas donner les réponses durant le travail de groupe (les droits fondamentaux) - Donner la parole aux élèves lors de la mise en commun (constitutions) ; pas de traces ou prise de notes libre pour la correction/synthèse ; synthèse constitutions et Suisse ? - Timing trop juste : 10' mise en commun constitutions, 5' pour le syllogisme, 20' pour la mise en commun et la correction des cas - Concepts mis en évidence : Constitution ok, droits fondamentaux ok, mais pas pour les catégories de droits fondamentaux et pour la restriction des droits fondamentaux - Problématisation \congok pour les constitutions, mais pas de mise en scène et de formulation brève pour proposer de vrais problèmes ouverts - Prendre des précautions avant de donner son opinion personnelle <p>Les informations juridiques essentielles de la matière traitée ont été identifiées, notamment concernant la matrice disciplinaire et la transposition didactique en droit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de droit administratif dans la 1^{ère} année discipline fondamentale - Commencer par indiquer la place du le droit constitutionnel dans l'ordre juridique - Ok pour les droits fondamentaux (4 catégories ?) et l'art. 36 Cst (bien équilibré, essentiel), 6 périodes ok - Ok pour le thème du t-shirt de la honte (actualité, droits fondamentaux) - Droit un peu trop positiviste... Dworkin \congok, sociologique avec la leçon 4 \congok - Peu tenu compte du savoir savant (Mahon) et des pratiques sociales de référence <p>La terminologie juridique et didactique est utilisée correctement.</p>	<p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p>	0 pt 2 pts	1 pt 3 pts	40% Pts obtenus :